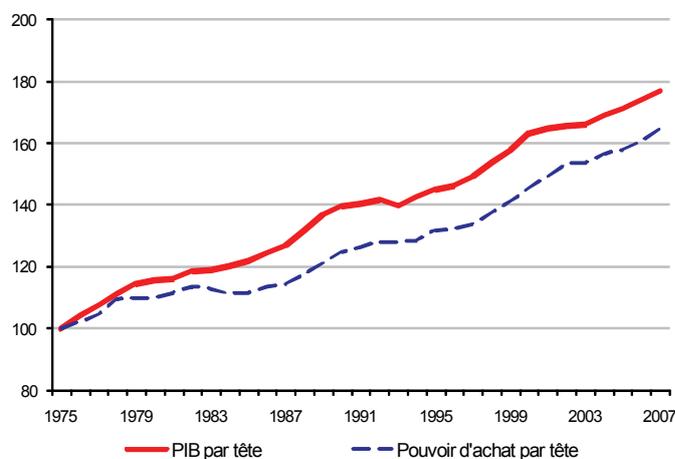


Mesure des performances économiques et du progrès social : les conclusions de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et de la Politique économique et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

- Le PIB ne peut pas constituer l'unique indicateur de la performance économique et du progrès social. Telle est la conclusion sous-jacente au travail de la Commission Stiglitz, qui s'appuie dans un effort sans précédent sur l'ensemble de la littérature théorique et empirique consacrée à la mesure de la performance économique, de la qualité de la vie et de la soutenabilité environnementale.
- Comme indicateur de la performance économique, le PIB est d'une part un outil dont la mesure doit être perfectionnée. Il s'agit notamment de prendre mieux en compte le volume des services publics fournis par l'État (éducation, santé, *etc.*). D'autre part, des dimensions essentielles de la performance économique ne sont pas intégrées dans le PIB : l'amortissement du capital, le niveau de vie des ménages, les inégalités. Ces dimensions doivent être appréhendées à l'aide d'indicateurs spécifiques. La mesure du niveau de vie en particulier, doit s'effectuer en se plaçant du point de vue du ménage : seule cette perspective est à même de combler l'écart entre les mesures objectives et leur perception par les populations.
- Le progrès social ne doit pas être considéré sous un angle purement matériel. La qualité de la vie dépend aussi de facteurs non économiques : la santé, les liens sociaux, les conditions environnementales ainsi que la subjectivité de chacun... Des indicateurs doivent être développés pour améliorer notre vision dans ce domaine.
- Enfin, la performance économique et le progrès social doivent être évalués sous l'angle de la soutenabilité, c'est-à-dire à l'aune du bien-être des générations futures. La dimension environnementale est essentielle. De nombreuses études s'attachent à mesurer la soutenabilité de nos économies, même si un important travail reste à faire pour en tirer une méthodologie cohérente.
- La mise en œuvre de ces conclusions, formulées à travers les recommandations de la Commission, est une nécessité à présent. La réussite de ce projet implique une action concertée des organisations internationales et des appareils statistiques nationaux.

PIB par tête et pouvoir d'achat par tête en France, entre 1975 et 2007 (base 100 en 1975)



Source : Insee

Le 14 septembre 2009, la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social¹ a remis les conclusions de ses réflexions au Président de la République

française. On rappelle ici les principaux messages mis en avant par la Commission et présente la suite des actions à mener pour en tirer tous les bénéfices.

1. Pour mesurer la performance économique, le PIB est un outil qu'il faut encore perfectionner et compléter par le Produit intérieur net et le Revenu disponible national net

1.1 Le PIB est un indicateur incontournable de la performance économique...

Le PIB est un indicateur incontournable de la performance économique du fait de deux avantages principaux. Le premier est de s'inscrire dans un cadre comptable et statistique normalisé du point de vue international. Le deuxième est d'être un concept synthétique, largement reconnu et utilisé.

Néanmoins, le mode de calcul du PIB est surtout adapté à la mesure de la production marchande. En effet, sa construction revient à agréger des quantités *a priori* non sommables (par exemple, des choux et des carottes) en les affectant d'un prix. La mesure du PIB se heurte donc, par essence, à des difficultés méthodologiques lorsque les prix des produits sont difficiles à identifier (cas de certains services marchands) ou lorsqu'ils sont inexistant (cas des services publics gratuits).

1.2 ...mais la mesure du PIB doit être améliorée afin de rendre mieux compte de la production non marchande, notamment les services publics

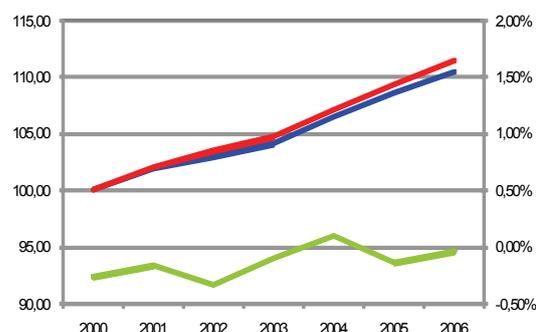
Un premier pas vers l'amélioration de la mesure du PIB concerne la mesure des services. En effet, le volume et le prix des services marchands sont difficiles à identifier, notamment pour prendre en compte la qualité du service offert : dans le service de ventes au détail par exemple, comment intégrer des dimensions telles que l'accessibilité au magasin, le choix des produits présentés, *etc.* ? Ce point est d'autant plus problématique que les services représentent un poids croissant dans les économies contemporaines : en France par exemple et selon la méthodologie de mesure courante, la valeur des services marchands et non marchands représentait 78 % de la valeur ajoutée totale en 2008 contre 47 % en 1950.

La mesure des services publics (santé, éducation, *etc.*) pose un problème particulier puisque certains d'entre eux sont dispensés à titre gratuit. Une approche couramment utilisée est celle reposant sur les intrants, appelée approche *input* : la valeur de la production de ces services est considérée comme égale au coût des facteurs utilisés pour les produire (salaires des enseignants dans le cadre de l'éducation par exemple). L'inconvénient de cette approche est qu'elle ne prend pas en compte les éventuels gains de productivité et d'amélioration du service proposé : une augmentation de la qualité de l'enseignement ne se ressent pas, du moins à court terme, dans le volume de production ainsi mesuré. Une approche reposant sur les résultats ou les produits, dite approche *output*, serait préférable même si elle se heurte à des difficultés méthodologiques et à la nécessité de disposer de données détaillées. Dans l'ensemble des pays européens, la mesure de l'éducation et de la santé est fondée sur une approche *output*. Ce n'est pas le cas pour d'autres pays, les États-Unis par exemple, ni pour les autres activités non marchandes.

L'impact sur le PIB du passage d'une approche *input* à une approche *output* n'est pas négligeable : Atkinson (2005) montre que la croissance annuelle moyenne du Royaume-Uni était de 3 % entre 1995 et 2003 selon une approche

input et de 2,75 % selon une approche *output*. Le même exercice effectué pour la France entre 2000 et 2006, donne sur cette période une croissance annuelle moyenne de 2,0 % selon une approche *output* contre 2,15 % selon une approche *input* (cf. graphique 1).

Graphique 1 : valeur ajoutée en France entre 2000 et 2006, selon la méthode choisie pour mesurer la valeur ajoutée non marchande (100 : année 2000)



Légende : bleu : approche output, rouge : approche input (échelle de gauche) ; vert : différence de croissance annuelle de la valeur ajoutée (échelle de droite) ; Lecture : en 2006, la valeur ajoutée selon la méthode output était de 1,1 % supérieur à son niveau de 2000, contre 1,2 % pour la valeur ajoutée selon la méthode input.

Source : Commission Stiglitz

Enfin, des problèmes méthodologiques sont aussi posés dans le cas des dépenses « défensives », c'est-à-dire les dépenses nécessaires au maintien du niveau de consommation ou du fonctionnement de la société : par exemple, les frais de déplacement du lieu de résidence au lieu de travail ou les dépenses consacrées aux prisons. Le statut de ces dépenses, qui sont actuellement intégrées dans la mesure du PIB comme des dépenses de consommation finale, reste à déterminer. Certaines dépenses défensives pourraient être considérées comme des consommations intermédiaires et par conséquent retirées du PIB. D'autres pourraient être considérées comme des investissements.

1.3 Le PIB ne peut synthétiser à lui seul la performance économique : il faut donc s'orienter vers des indicateurs déjà existants et reflétant des dimensions non représentées dans le PIB, notamment vers des notions plus proches des agents économiques

1.3.1 Prendre en compte la dépréciation du capital afin de raisonner en termes de grandeurs nettes

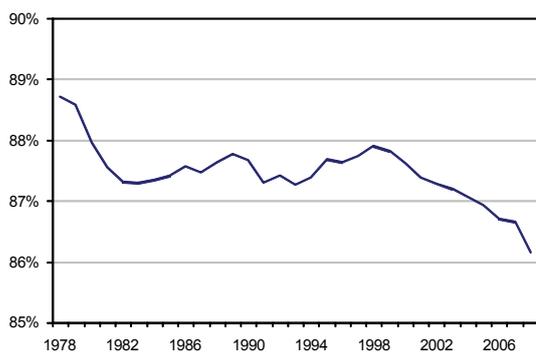
Le PIB est une grandeur brute, n'intégrant pas la dépréciation du stock de capital physique. La prise en compte de la dépréciation du capital est néanmoins importante du point de vue des consommations finales car le remplacement du stock de capital amoindrit les possibilités de consommation. Le Produit Intérieur Net (PIN) mesure la production intérieure, nette de la dépréciation du stock de capital physique. Lorsque la structure de la production reste relativement inchangée au cours du temps, les taux de croissance du PIB et du PIN sont proches. Ceci est moins vrai lorsque le taux de dépréciation du stock de capital évolue, ce qui est par exemple le cas depuis quelques années du fait de l'utilisation

(1) <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr>

des ordinateurs et des nouvelles technologies, dont les durées de vie sont inférieures en moyenne à celles des autres équipements. En France par exemple, la dépréciation du capital physique a augmenté plus rapidement que le PIB entre 1995 et 2008. Le PIN a donc crû moins vite que le PIB sur cette période (+2,0 % par an pour le PIN contre +2,1 % pour le PIB). De manière plus générale, on constate en France que depuis la fin des années 1970, la part du PIN dans le PIB a décru, passant de près de 89 % à environ 86 %. La diminution est surtout visible depuis la fin des années 1990 (cf. graphique 2).

Le concept de dépréciation pourrait être généralisé à toutes les formes de capital, en particulier le capital environnemental (environnement et ressources naturelles). Les questions méthodologiques restent nombreuses et font déjà l'objet d'études et d'harmonisations internationales².

Graphique 2 : part en valeur du Produit Intérieur Net (PIN) dans le Produit Intérieur Brut (PIB)



Lecture : en 1989, le PIN en euros courants représentait 87,8 % du PIB en euros courants.

Sources : Insee - Comptes nationaux base 2000

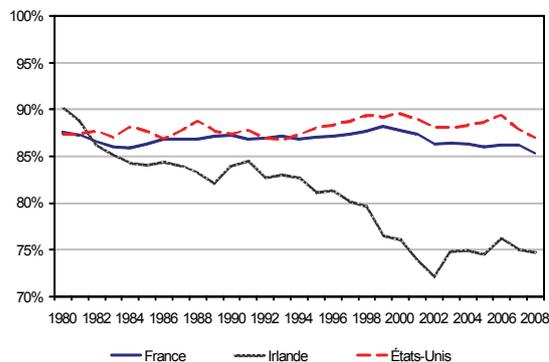
1.3.2 Insister sur la notion de revenu plutôt que sur la production permet d'enrichir la description de la performance économique

Du point de vue des consommateurs finaux (ménages, administrations publiques...), la performance économique est

mieux appréhendée par la notion de revenu plutôt que par celle de production, sous-jacente au PIB. Le revenu peut être vu en effet comme une matérialisation de la performance économique.

Le revenu de l'économie dans son ensemble est représenté par le concept de revenu disponible national net (RDNN)³. Il représente la somme des flux de revenus à destination d'une économie. Lorsqu'une part des revenus d'une économie est à destination de l'extérieur, le RDNN est inférieur au PIB (cf. graphique 3). L'évolution du RDNN relativement à celle du PIB est aussi porteuse d'information. En Irlande par exemple, la part du RDNN dans le PIB a diminué depuis le début des années 1990. Ceci s'explique par la forte présence d'investissements étrangers en Irlande, contribuant à la croissance du PIB mais pas à celle du RDNN. L'évolution du revenu national disponible décrit de manière plus satisfaisante que le PIB ce que les agents domestiques, en particulier les ménages, reçoivent *in fine* de leur production.

Graphique 3 : revenu disponible national net en pourcentage du PIB, en France, aux États-Unis et en Irlande, entre 1980 et 2008



Lecture : en 2002, le revenu disponible national net représentait 72,2 % du PIB en Irlande, contre 86,4 % en France et 88,1 % aux États-Unis.

Source : Comptes nationaux annuels de l'OCDE

2. Pour mesurer le niveau de vie des ménages, le revenu disponible est préférable au PIB mais il doit être complété par la prise en compte de la production domestique des ménages, des transferts en nature et des inégalités entre les ménages : les moyennes ne suffisent pas

2.1 Utiliser la notion de revenu disponible « ajusté » des ménages est un premier pas vers la prise en compte de la perspective des ménages

Le revenu disponible des ménages fait partie intégrante de la comptabilité nationale. Il s'agit du montant que les ménages peuvent consommer ou épargner chaque mois. Le concept de pouvoir d'achat lui est directement lié puisqu'il s'agit du revenu disponible des ménages déflaté par le prix de consommation des ménages.

2.1.1 Le revenu disponible ajusté permet d'intégrer les transferts en nature versés aux ménages

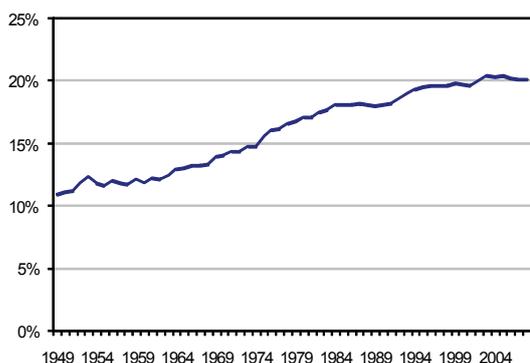
Le revenu disponible des ménages doit comprendre les transferts en nature fournis par l'État (notamment les services de

santé, et d'éducation), qui peuvent s'interpréter comme des flux de revenus supplémentaires en direction des ménages. Afin de les prendre en compte, les comptes nationaux construisent le revenu disponible ajusté, égal au revenu disponible des ménages augmenté des transferts sociaux en nature effectués par l'État. Ce concept permet notamment de rendre la mesure du revenu disponible indépendante du financement public ou privé des services de santé ou d'éducation et permet des comparaisons internationales de niveau de vie. En France, les transferts en nature constituent une part croissante du revenu disponible ajusté depuis les années 1950 (cf. graphique 4).

(2) Cf. à ce sujet l'*International Handbook on Integrated Environmental and Economic Accounting* (SEEA, 2003).

(3) Le PIB qui représente la somme des valeurs ajoutées des différents secteurs de l'économie se différencie du RDNN sur deux grands points : 1/Le PIB est « brut » et non « net » c'est à dire qu'il ne tient pas compte de la dépréciation du capital (équipement, logements...). 2/Il est « intérieur » et non « national » et tient donc compte des flux de revenus entre pays.

Graphique 4 : part des transferts en nature dans le revenu disponible des ménages en France



Lecture : en 2008, les transferts en nature ont représenté 20,1 % du revenu disponible ajusté des ménages en euros courants.

Sources : Insee - Comptes nationaux base 2000

2.1.2 Prise en compte de la production domestique des ménages...

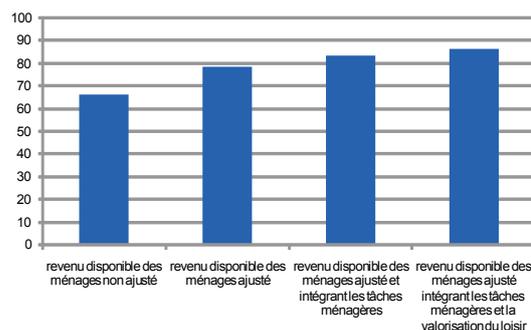
Si la notion de revenu est plus pertinente que le PIB pour évaluer les niveaux de vie, elle ne prend pas plus en compte les services que se rendent mutuellement les membres d'un même ménage. Cette production domestique informelle représente pourtant un volume non négligeable : bien qu'elle soit difficile à mesurer, on l'estime à environ 35 % du PIB pour la France et 30 % du PIB aux États-Unis. Or l'évolution des économies modernes montre que la production domestique est de plus en plus confiée au secteur marchand : la cuisine est remplacée par exemple par les repas au restaurant, on peut citer aussi le cas du ménage ou des gardes d'enfants. Il s'ensuit une hausse de la production marchande et par conséquent de la production totale mais cette hausse est artificielle puisqu'elle ne résulte que d'une modification du lieu de production : elle ne correspond à aucun cas à une amélioration du niveau de vie (Deaton, 2005).

2.1.3 ...et valorisation du loisir

Dans le même ordre d'idées, la prise en compte de la production domestique pose le problème de la valorisation du loisir. De manière intuitive, deux ménages recevant le même revenu mais n'ayant pas la même durée de loisir n'ont pas le même niveau de vie. L'intégration de la valorisation du loisir dans le revenu des ménages est une idée ancienne et conforme à la théorie micro-économique, qui met en avant le bien-être des ménages plutôt que leur revenu (Nordhaus et Tobin, 1973), mais pose de vraies questions de méthode et de mesure. Néanmoins elle est susceptible de modifier notablement le diagnostic relatif à l'évaluation des niveaux de vie.

Le graphique 5 illustre ce qui vient d'être dit en comparant la France et les États-Unis selon différentes notions de revenus. En 2005, le revenu disponible réel par tête représentait en France un peu plus de 65 % du revenu par tête américain. La proportion monte à près de 80 % en termes de revenu disponible ajusté, c'est-à-dire lorsqu'on intègre les transferts en nature versés aux ménages. Elle dépasse 82 % lorsqu'on ajoute la production domestique et s'établit à plus de 85 % si l'on compte de plus la valorisation du loisir. Autrement dit, les revenus par tête français et américains tendent à se rapprocher dès lors qu'on élargit la notion de revenu.

Graphique 5 : revenu disponible brut réel par tête en France en 2005, suivant les différentes notions de revenu considérées (États-Unis = 100)



Lecture : en 2005, le revenu disponible brut réel par tête en France était égal à 65 % de son équivalent aux États-Unis. Le rapport atteint près de 80 % lorsqu'on considère le revenu disponible ajusté, 82 % pour le revenu ajusté incluant les tâches ménagères et plus de 85 % pour le revenu disponible ajusté intégrant les tâches ménagères et la valorisation du loisir.

Source : Commission Stiglitz

2.2 L'hétérogénéité des ménages est une dimension-clé de la mesure du niveau de vie : elle nécessite de dépasser l'analyse par les valeurs moyennes pour se concentrer sur les répartitions de revenu et de richesse

Une des raisons régulièrement avancée pour expliquer l'écart entre la mesure du niveau de vie et sa perception par la population est celle de l'hétérogénéité des niveaux de vie des ménages. Les concepts couramment utilisés dans l'évaluation des niveaux de vie sont en effet des valeurs moyennes, attribuables à un individu supposé refléter la population dans son ensemble, et qui ne rendent pas compte des disparités des situations. La prise en compte des disparités a fait l'objet de nombreuses approches (Cowell, 2002). La Commission rappelle les principales pistes :

- raisonner en termes de médiane : contrairement au revenu moyen, le revenu médian⁴ donne une information sur la distribution de revenus. L'écart entre le revenu moyen et le revenu médian donne notamment un éclairage sur le creusement ou non des inégalités ;
- choisir une unité de mesure appropriée : le calcul du revenu au niveau du ménage plutôt qu'au niveau de la personne correspond mieux à la réalité perçue par les ménages. Elle permet aussi de prendre mieux en compte l'hétérogénéité de la taille des ménages. Une unité couramment utilisée est l'unité de consommation, qui permet de tenir compte les économies d'échelle effectuées au sein d'un ménage⁵.
- prendre en compte la structure de consommation : les disparités des structures de consommation des ménages sont un facteur d'inégalité et contribuent à accentuer l'écart entre la mesure du niveau de vie et sa perception par le ménage. Les différences de structures de consommation impliquent en particulier des différences dans les prix auxquels sont confrontés les ménages. L'utilisation d'indices de prix différenciés permet de prendre en compte cette dimension.
- effectuer des comptes de ménages par catégories : un exercice de ce type a été réalisé en France par l'Insee, pour l'année 2003 en confrontant les données des comptes

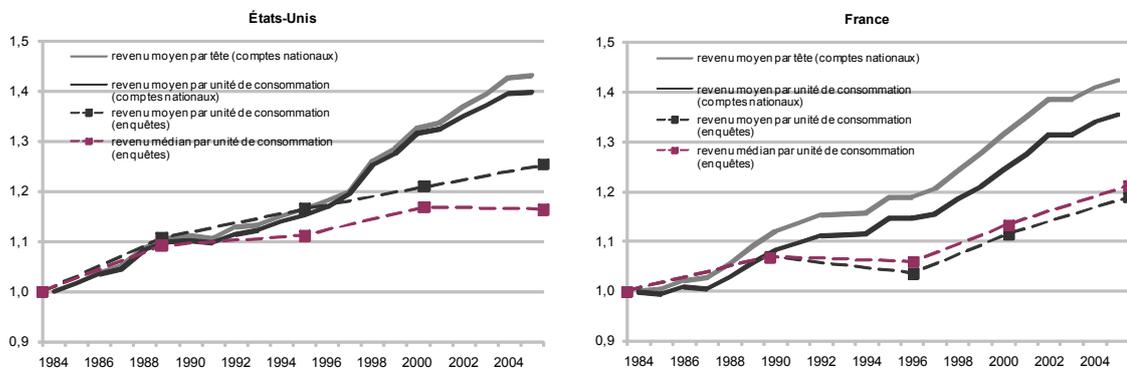
(4) Le revenu médian est défini comme le niveau de revenu partageant la population en deux parties égales, 50 % de la population ayant un revenu supérieur au revenu médian et 50 % un revenu inférieur.

(5) La définition de l'unité de consommation (UC) la plus largement utilisée est celle dite de l'OCDE : elle consiste à compter pour 1 UC le premier adulte du ménage, 0,5 UC les autres personnes âgées de 14 ans ou plus et 0,3 UC les personnes de moins de 14 ans.

nationaux à des informations microéconomiques concernant les ménages (Accardo *et al.*, 2009). On constate par exemple que le revenu disponible des 20 % les plus aisés est cinq fois plus important que celui des 20 % les plus modestes, lui-même constitué pour moitié des prestations sociales.

Certains des concepts ci-dessus sont illustrés dans le graphique 6. En France, les revenus moyens par tête et par unité de consommation divergent à partir du début des années 1980, ce qui traduit une réduction de la taille des ménages. Aux États-Unis, les revenus moyen et médian tendent à diverger à partir du milieu des années 1990, témoignant d'une augmentation des inégalités de revenus aux États-Unis.

Graphique 6 : évolution des revenus moyens et médians des ménages, par tête et par unité de consommation, entre 1984 et 2005



Légende : la courbe grise montre le revenu par tête issu des comptes nationaux, la noire le revenu moyen par unité de consommation (comptes nationaux).
Lecture : en 2005, le revenu moyen par tête en France était de 1,42 % supérieur à sa valeur de 1984, contre 1,43 % aux États-Unis.

Source : Commission Stiglitz

3. La qualité de la vie ne saurait être ignorée : elle peut être appréhendée par un ensemble d'indicateurs, dont certains existent déjà

Si le PIB constitue une mesure imparfaite du niveau de vie, il est encore moins adapté à l'évaluation du progrès social ou du sentiment de bien-être. Certes, il existe une corrélation positive entre le bien-être ressenti et le PIB par tête. Néanmoins, il serait réducteur de limiter l'évaluation du bien-être à celle du PIB par tête. De nombreuses dimensions affectant le bien-être ne sont pas du ressort du PIB, parce qu'avant tout, elles ne sont pas économiques. Le concept de qualité de la vie englobe l'ensemble des facteurs qui jouent sur la perception du bien-être, qu'ils soient économiques ou non. Les déterminants de la qualité de la vie ont alimenté un vaste champ de la recherche académique depuis plusieurs années, sous l'impulsion des travaux de Sen notamment. Il s'agit à présent de mettre en pratique, sur le plan institutionnel et de

la politique économique, les conclusions de ces courants de recherche.

3.1 Il existe des facteurs objectifs jouant sur la qualité de la vie et dont la mesure peut mobiliser un ou plusieurs indicateurs

Les facteurs de la qualité de la vie peuvent être déterminés selon l'approche par les capacités, développée par Sen (1987). Les capacités sont les possibilités qu'a un individu de choisir parmi différents états et actions (« fonctionnements ») dans sa vie. Elles sont vues comme des facteurs intrinsèquement déterminants de la qualité de la vie. Selon cette approche, la mesure de la qualité de la vie passe par un recensement de ces facteurs et des moyens de les évaluer (cf. tableau 1).

Tableau 1 : caractéristiques objectives de la qualité de la vie et indicateurs associés

Caractéristiques objective de la qualité de la vie	Mesure et indicateurs
Santé	- Taux de mortalité, de morbidité
Éducation	- Scolarisation, dépenses liées à l'éducation, ressources des établissements scolaires - Taux d'obtention de diplôme, nombre d'années de scolarisation, niveau d'alphabétisation - Mesure des compétences
Activités personnelles : - travail rémunéré - travail non rémunéré - temps de trajet domicile-travail - temps de loisir	- Temps de travail, discrimination, opportunités de formation... - Nombre d'heures de trajet, coût des transports, - Nombre d'heures de loisir, qualité du loisir
Représentation politique et gouvernance	- Participation démocratique - Existence de médias libres - Garanties inscrites dans la constitution - Système judiciaire indépendant...
Liens sociaux	- Adhésion à des associations ou organisations - Travail bénévole - Relations avec les parents et les voisins
Conditions environnementales	- Décès prématurés dus à la pollution de l'air - Accession aux services liés à l'eau et à la nature - Exposition à des niveaux dangereux de bruits ou de pollution
Insécurité des personnes	- Enquêtes sur la victimisation - Prise en compte de la violence domestique, de la violence due aux conflits armés
Insécurité économique	- Risque de perdre son emploi dans un avenir proche - Part des personnes ne disposant pas d'une assurance maladie - Mesure du risque économique lié à la vieillesse

Ces diverses dimensions de la qualité de la vie posent la question de leur agrégation. Comme le souligne la Commission, il s'agit du défi le plus important relatif à l'évaluation de la qualité de la vie. La méthode la plus courante est celle qu'illustre l'indice de développement humain (IDH) du PNUD⁶. L'IDH agrège trois grandeurs (logarithme du PIB, espérance de vie, taux d'alphabétisation) par une moyenne arithmétique. Dans ce type d'approche cependant, le choix des indicateurs, de leur traitement (logarithme du niveau, taux, etc.) et des pondérations est matière à controverse. De plus, les grandeurs agrégées représentant des moyennes par pays, elles ne prennent notamment pas en compte la répartition de ces dimensions au sein de la population. Au lieu de tenter de résumer la plus grande quantité d'information dans un indicateur synthétique, la Commission suggère d'utiliser des mesures multiples, chacune représentative d'un aspect de la qualité de la vie.

3.2 La perception de la qualité de la vie est aussi une donnée subjective, qui doit être mesurée au niveau de l'individu

Une dimension de la qualité de la vie qu'il faut aussi garder à l'esprit est son caractère purement subjectif, lié à la psychologie, aux expériences personnelles, *etc.* Dans ce cadre, la qualité de la vie est mesurée au niveau de l'individu, à l'aide de données d'enquêtes. De manière générale, la formulation de conclusions claires est délicate avec ce type d'approche, tout comme les comparaisons internationales. Néanmoins, l'utilisation de données subjectives permet de mettre en évidence des aspects intéressants de la qualité de la vie. On peut citer par exemple le paradoxe d'Easterlin, c'est-à-dire le décalage observé dans les années 1970 aux États-Unis, entre le bien-être subjectif et le taux de croissance du PIB. Plus récemment, l'utilisation de données subjectives a fait ressortir le coût élevé du chômage en terme de bien-être subjectif : les chômeurs se sentent moins satisfaits que les personnes en emploi (Clark et Oswald, 1994). Dans un ordre

d'idée voisin, même à revenu identique, les classes d'âge actif se disent moins satisfaites que les classes d'âge plus jeunes ou plus âgées (cf. par exemple pour la France, Afsa et Marcus, 2008). Le bien-être est en effet la résultante de facteurs objectifs et subjectifs, pour partie repérables mais aussi inobservables, ce qui explique qu'à l'heure actuelle, la mesure subjective de la qualité de la vie reste cantonnée au domaine académique.

3.3 Autres aspects de la mesure de la qualité de la vie, qui militent en faveur de l'utilisation d'indicateurs multiples plutôt que d'indices composites

Enfin, plusieurs questions relatives à la mesure de la qualité de la vie couvrent l'ensemble des dimensions qui viennent d'être évoquées. La première concerne l'inégalité en matière de qualité de la vie. En effet, si chaque aspect précédent joue sur la qualité de la vie, sa répartition au sein de la population a aussi son rôle. On a vu précédemment les moyens d'analyser les dispersions de revenus et l'ampleur des inégalités de revenus ou de richesse. Ce qui vaut pour des grandeurs économiques est cependant plus difficile pour des aspects non monétaires. Même lorsqu'elle est possible, une discussion en termes de répartition autour de la moyenne peut se révéler non pertinente (par exemple pour la distribution de l'espérance de vie). Il importe d'effectuer une mesure des inégalités spécifique à chaque dimension non monétaire de la qualité de la vie, en mettant l'ensemble des inégalités sur le même plan.

La deuxième question touche les liens entre les dimensions de la qualité de la vie. Les dimensions citées précédemment ne sont pas indépendantes. Elles peuvent influencer les unes sur les autres (par exemple, l'éducation peut influencer sur l'état de santé). La mise en évidence de ces liens, aujourd'hui encore peu mesurée, constitue une information précieuse en matière de politique publique.

4. La mesure de la soutenabilité du progrès social, qui inclut celle de l'environnement : un long travail reste à faire

Une dimension essentielle de la mesure de la performance économique et du progrès social concerne la notion de soutenabilité. Cette notion dépasse le cadre des parties précédentes car elle introduit une dimension temporelle : chaque génération doit léguer aux générations futures un patrimoine global au moins égal à celui hérité des générations précédentes. La soutenabilité n'est pas une notion statique mais envisage la société dans une perspective dynamique. Elle vaut en premier lieu pour les questions environnementales, liées notamment aux ressources naturelles mais elle doit être aussi élargie à l'ensemble des formes de capital : non pas seulement le capital naturel mais le capital physique ainsi que le capital humain.

Un vaste champ d'étude a été consacré à la mesure de la soutenabilité économique ou environnementale. La littérature a donné lieu à de nombreux types d'instruments de mesures : tableaux de bord, indices composites, PIB ajusté... (cf. tableau 2). Chacun a pour caractéristique d'appréhender convenablement une ou plusieurs des dimensions de la soutenabilité mais d'en délaisser les autres. Finalement, aucun d'entre eux ne semble constituer un outil d'analyse pertinent de la soutenabilité dans son ensemble.

Les différentes lacunes des instruments existants témoignent de la complexité de la question de la soutenabilité. Les sujets de réflexion sont en effet nombreux. Le premier point consiste à adopter une définition précise de la notion de

soutenabilité : cela implique nécessairement une comparaison entre un état désirable (de consommation par exemple) et l'état actuel. Les mesures n'intégrant pas ce caractère comparatif ne sont donc pas pertinentes. Dans un deuxième temps, il s'agit de réfléchir à la possibilité d'intégrer toutes les dimensions de la soutenabilité (économique, environnementale...) au sein d'une mesure unique. Au-delà des problèmes méthodologiques à résoudre, une telle approche correspondrait à la notion de soutenabilité « faible », signifiant que les diverses dimensions de la soutenabilité peuvent toujours se compenser mutuellement. La soutenabilité « forte » au contraire prétend que chaque dimension est importante de manière indépendante car il y a des seuils au-delà desquels la sur-consommation d'un type de patrimoine, environnemental ou humain, est irréversible ; la compensation entre composantes du patrimoine n'est alors plus possible. En particulier, les instruments du type « tableaux de bord » ou « épargne nette ajustée » semblent plus pertinents que les indices composites ou le PIB vert pour mesurer la soutenabilité de manière satisfaisante.

Devant ces incertitudes méthodologiques et conceptuelles, la Commission suggère une approche qualifiée de pragmatique, consistant à utiliser un indicateur monétaire relatif à la soutenabilité économique et divers indicateurs physiques centrés sur la soutenabilité environnementale. Mais l'essentiel du chemin reste à faire.

(6) On peut se reporter au site du PNUD consacré à l'IDH : <http://hdr.undp.org/en/statistics/indices/hdi/>

Tableau 2 : exemples d'instruments liés à la mesure de la soutenabilité économique ou environnementale

Types d'instrument	Description et exemples	Avantages	Lacunes
Tableau de bord	- Ensemble d'indicateurs	- Prise en compte des dimensions multiples de la soutenabilité	- Forte hétérogénéité de l'information
Indices composites	- Indice de bien-être économique d'Osberg and Shape - Indice de soutenabilité environnementale (ESI) - Indice de performance environnementale (EPI)	- Caractère synthétique	- Résultats ambigus - La notion sous-jacente de soutenabilité n'est pas clairement définie
PIB ajusté ou vert	- Indice du bien-être économique soutenable de Nordhaus et Tobin (SMEW) - PIB vert	- Découpe de la notion de PIB traditionnelle - Utilisation d'un cadre étendu de la comptabilité nationale (compte satellite de l'environnement)	- Problèmes liés à la valorisation des <i>outputs</i> (émissions polluantes par exemple) - Notion de soutenabilité mal définie
Épargne nette ajustée	Concept d'épargne étendu à tous les types de richesse (physique, humaine, naturelle)	- Passage d'une logique de flux à une logique de stocks, plus cohérente avec la notion de soutenabilité	- Problèmes liés à la valorisation des différentes formes de capital - Faible poids accordé aux principales atteintes à l'environnement (émissions de CO2)
Empreinte écologique	Surface de terre nécessaire pour maintenir le rythme de consommation actuel	- Instrument explicitement fondé sur la notion de soutenabilité	- Absence du rôle de l'épargne et du progrès technique - Instrument plus adapté à l'échelle mondiale que nationale

5. L'amélioration de la mesure de la performance économique et du progrès social ne va pas sans une action concertée des organisations internationales et des appareils statistiques nationaux

5.1 Il faut privilégier une approche de la société sous la forme d'un tableau de bord, formé d'indicateurs économiques et sociaux multiples, dont certains existent déjà et d'autres restent à construire

La mise en œuvre institutionnelle et politique des conclusions de la Commission doit tourner autour de quatre axes :

1. Travailler à l'amélioration de la mesure du PIB lui-même : mesure des services publics, des dépenses défensives, prise en compte de la production domestique des ménages, valorisation du loisir, *etc.*
2. Utiliser parallèlement des indicateurs alternatifs liés aux dimensions économiques que le PIB ne peut refléter, notamment concernant la perspective des ménages et les questions d'inégalités. Certains de ces indicateurs existent déjà : produit intérieur net, revenu national disponible, revenu disponible des ménages, revenu disponible ajusté, revenu médian. D'autres restent encore intégralement à construire, en particulier ceux qui pourraient intégrer la dimension environnementale.
3. Proposer des indicateurs spécifiques liés aux dimensions non-économiques du progrès social, notamment sur la qualité de la vie ;
4. Abandonner l'idée d'un indicateur unique de performance économique et sociale pour préférer celle d'un « tableau de bord » : une série limitée d'indicateurs bien choisis, y compris le PIB, couvrant des dimensions multiples et donnant une vision à la fois riche et synthétique de l'état de l'économie et de la société, à l'image du cadran d'une voiture avec ses compteurs (performances) et ses voyants indicateurs de danger (inégalités, soutenabilité).

5.2 La réussite de ce projet nécessite une participation de l'ensemble des enceintes internationales et un effort important de la part des systèmes statistiques nationaux

Les conclusions de la Commission ont vocation à déboucher sur des débats politiques et des décisions exécutives au sein des instances internationales et des autorités nationales. Plusieurs institutions internationales ont déjà montré leur enthousiasme devant ce programme de travail :

- Le forum de l'OCDE qui s'est tenu fin octobre à Pusan (Corée du Sud) et qui était consacré à la mesure du progrès a mis le rapport Stiglitz au centre des attentions ;
- la Commission européenne a lancé le projet de création d'un indice environnemental et a envisagé un changement de cadre législatif afin d'aboutir à un tableau de bord de l'environnement durable en 2010 ;
- l'Organisation internationale du travail a souligné l'intérêt de prendre en compte les dimensions non économiques de la qualité de la vie et les inégalités entre les ménages ;
- le FMI a appuyé la nécessité de disposer de batteries d'indicateurs afin de mesurer l'état économique et social d'une société.

Du côté des systèmes statistiques nationaux, un effort considérable doit être effectué : enrichissement des cadres comptables nationaux par des comptes « satellites », mobilisation de données d'enquêtes par exemple. L'amélioration de la mesure des activités non marchandes, la prise en compte des inégalités et des dimensions non économiques de la qualité de la vie, la construction de comptes-satellites de l'environnement sont autant d'exercices complexes, nécessitant des ressources et des moyens.

La France s'est engagée à mettre en œuvre les recommandations de la Commission et à en porter le projet sur la scène internationale. **Christine Lagarde, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a ainsi saisi l'OCDE pour qu'elle mette en place des standards méthodologiques internationaux cohérents avec les recommandations de la Commission Stiglitz.** L'ensemble des organisations internationales, des institutions supra-nationales et nationales doivent être concernées. Le débat sur cette thématique sera mis à l'ordre du jour des réunions et rencontres internationales à venir. Le sujet est urgent, à la fois compte tenu du contexte de la crise financière actuelle et de l'écart croissant entre les mesures objectives et le ressenti des populations. La réussite du projet doit aboutir à un changement des mentalités et de notre représentation du monde. Ce changement ne peut se concevoir sans un effort concerté de l'ensemble des partenaires concernés.

Olivier SIMON*

* L'auteur remercie les Services de l'Insee pour leur relecture attentive.

Encadré 1 : récapitulatif des principes méthodologiques pour orienter la réflexion sur la mesure du bien-être, au travers des douze recommandations de la Commission

- Passer de la notion de production à celle de revenu : il s'agit de mesurer le bien-être matériel sous l'angle du revenu et de la consommation plutôt que de la production (recommandation 1). Ceci implique notamment de se concentrer sur la perspective des ménages (recommandation 2). La mesure du revenu doit aussi prendre en compte celle des activités non marchandes (recommandation 4).
- Passer d'une logique de flux à une logique de stocks : La description de la société doit se faire en termes de stocks et de flux, à la manière du bilan d'une entreprise (recommandation 3). Pour les ménages, il s'agit de prendre en compte la valeur du patrimoine dans la mesure du niveau de vie. Pour les entreprises, il s'agit du stock de capital physique (et humain). Du point de vue de la soutenabilité, il faut ajouter le stock de capital naturel.
- Prendre en compte la diversité des situations : il s'agit de passer d'un cadre de réflexion fondée sur la moyenne à un cadre englobant la diversité des situations. Ceci implique, dans la mesure du niveau de vie, de considérer les distributions de revenu, de richesse, les structures de consommation (recommandation 4). Dans l'appréciation de la qualité de la vie, il s'agit de considérer les dimensions multiples de la qualité de la vie et leur répartition dans la société (recommandation 7). Du point de vue de la soutenabilité, il faut prendre en compte les aspects divers de la soutenabilité et les mettre sur le même plan (concept de soutenabilité « forte »).
- Insister sur la qualité de la vie : la mesure du bien-être ne doit pas se limiter au bien-être matériel. La qualité de la vie dépend de facteurs non économiques. Il importe de développer la mesure des facteurs objectifs tels que la santé, l'éducation, les conditions environnementales (recommandation 6) et la mesure des facteurs subjectifs (recommandation 10). Les liens entre ces divers aspects de la qualité de la vie doivent aussi être évalués (recommandation 8). Des indicateurs synthétiques de la qualité de la vie pourraient alors être développés (recommandation 9).
- Adopter une approche pragmatique de la mesure de la soutenabilité : la mesure de la soutenabilité doit se faire à travers un tableau de bord, rassemblant des indicateurs de la soutenabilité économique (recommandation 11). Dans l'état actuel des connaissances, le suivi de la soutenabilité environnementale doit faire l'objet d'un traitement spécifique, à l'aide d'indicateurs physiques (recommandation 12).

Bibliographie :

- Accardo, J., Bellamy, V., Consalès, G., Fesseau, M., Le Laidier, S. et Raynaud, E. (2009), « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux, une décomposition du compte des ménages », *Economie Française - Edition 2009*, Insee.
- Afsa, C. et Marcus, V. (2008), « Le bonheur attend-il le nombre des années ? », *France Portrait Social Edition 2008*, Insee.
- Atkinson Review (2005), « Measurement of Government Output and Productivity for the National Accounts », Final Report, Palgrave Macmillan.
- Cowell, F. A. (2000), « Measurement of Inequality », in A. B. Atkinson and F. Bourguignon (eds.), *Handbook of Income Distribution*, Volume 1, Elsevier, Amsterdam, pp. 87-166.
- Clark, A. E. et Oswald, A. J. (1994), « Unhappiness and unemployment », *Economic Journal*, 104.
- Deaton, A. S. (2005), « Measuring poverty in a growing world », *Review of Economics and Statistics*, vol. 87: pp. 1-19.
- Nordhaus, W. et Tobin, J. (1973), « Is Growth Obsolete ? », in : The Measurement of Economic and Social Performance, Studies in Income and Wealth, *National Bureau of Economic Research*, vol. 38.
- Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social (2009).
- Sen, A. (1987), *Commodities and Capabilities*, Oxford University Press.

Éditeur :

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Direction générale du Trésor
et de la Politique économique

139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

Directeur de la Publication :

Benoît COEURÉ

Rédacteur en chef :

Jean-Paul DEPECKER

(01 44 87 18 51)

tresor-eco@dgtp.e.fr

Mise en page :

Maryse DOS SANTOS

ISSN 1777-8050

Derniers numéros parus

■ Octobre 2009

n° 66. La situation économique mondiale à l'automne 2009
Abdenor BRAHMI, Michaël SICSIC

Septembre 2009

n° 65. Les mutations du marché du travail japonais et ses conséquences sur le modèle de croissance
Aurélien FORTIN, Michaël SICSIC

Juillet 2009

n° 64. Vulnérabilité des pays émergents et en développement à une réduction des transferts de migrants
Fabrice BERTHAUD, Stéphane COLLIAC

n° 63. La Prime Pour l'Emploi et ses bénéficiaires de 2001 à 2008
Jonathan DUVAL

n° 62. La crise américaine d'aujourd'hui comparée à la crise japonaise des années 1990
Sophie RIVAUD, Michaël SICSIC

n° 61. Le Revenu de Solidarité Active : principes de construction et effets attendus
Clément BOURGEOIS, Chloé TAVAN

http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/dgtp/TRESOR_ECO/tresoreco.htm